

COMPTE RENDU
DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
EN DATE DU 18 SEPTEMBRE 2017

Le Conseil d'arrondissement du 10^e s'est réuni :

Le lundi 18 septembre 2017

dans la salle des fêtes de la mairie du 10^e, sous la présidence de M. Rémi FÉRAUD, maire du 10^e arrondissement.

Étaient présents ou représentés :

M. Rémi FÉRAUD
Mme Déborah PAWLIK
Mme Alexandra CORDEBARD
Mme Anne SOUYRIS
M. Bernard GAUDILLÈRE
M. Laurent SCHOUTETEN
M. Paul SIMONDON
Mme Olga TROSTIANSKY
M. Sylvain RAIFAUD
Mme Dominique TOURTE
M. Éric ALGRAIN
M. Stéphane BRIBARD
Mme Léa VASA
Mme Sybille FASSO
M. Paul BEAUSSILLON
Mme Hélène DUVERLY

Le quorum est atteint.

Excusés :

M. Dante BASSINO
Mme Yamina BENGUIGUI
Mme Élise FAJGELES
M. Didier LE RESTE
M. Frédéric BOUSCARLE

Questions au pré-conseil d'arrondissement

M. FÉRAUD donne la parole à Nathalie DUJARDIN, Présidente de l'association « Les femmes s'inventent ».

Mme DUJARDIN signale que l'association « Les femmes s'inventent » fait partie du collectif de l'Agora du Faubourg. Elle donne lecture de la question suivante :

« En septembre 2016, à l'issue du scrutin du budget participatif, les habitants ont voté l'ouverture de l'Agora du Faubourg au sein de la Chapelle Saint-Lazare pour un montant d'un million d'euros.

Le montant annoncé par la Ville semble être de 4 millions.

Notre questionnement est de savoir comment la Ville compte engager les 3 millions d'euros de dépassement qui correspondent à ce grand écart entre le million initialement validé par la Ville et les 4 millions annoncés aujourd'hui. »

M. RAIFAUD souligne l'intérêt du projet porté par le collectif de l'Agora du Faubourg pour le quartier.

Il ajoute que le jardin Satragne fait l'objet d'un projet de réaménagement, et que la création d'un espace associatif, convivial et ouvert dans la Chapelle Saint-Lazare constitue une condition de réussite du réaménagement du jardin et des changements d'usages envisagés. L'opportunité du développement du nombre d'espaces pour les associations dans le 10^e arrondissement doit par ailleurs être soulignée. Le café associatif associé aux « Femmes s'inventent » dans une ancienne prison de femmes est véritablement porteur de sens.

M. RAIFAUD se dit confiant dans la possibilité de régler le problème lié au trop faible montant de la première estimation, sachant que la nécessité de prendre en considération l'aspect patrimonial du site a constitué une donnée à intégrer par ailleurs dans l'examen de ce projet.

Mme PAWLIK souligne l'importance de l'écart financier entre les deux sommes citées par Mme DUJARDIN. Elle souhaite qu'une réponse chiffrée puisse être apportée sur l'enveloppe qui pourra être apportée pour le financement de ce projet soutenu par les habitants au titre du Budget participatif.

Mme TROSTIANSKY salue le travail mené par la trentaine d'associations regroupées dans le collectif, dont l'association « Les femmes s'inventent ». Elle souligne l'intérêt présenté par le café associatif en tant que lieu de rencontres et de convivialité dans le 10^e arrondissement. Elle propose de saisir le Conseil de Paris de la question soulevée par la Présidente de l'association « Les femmes s'inventent » au présent Conseil.

Mme TOURTE souligne l'intérêt de mener une nouvelle étude du projet, en raison des difficultés exposées. Le montant de l'opération, le montage ou encore la finalité du projet méritent d'être réexaminés, en toute transparence, et en lien avec les porteurs de projet.

Elle souligne les difficultés que rencontrent les services de la Ville pour estimer au plus près les crédits associés aux divers projets du Budget participatif. La faiblesse relative des moyens accordés à ces services constitue un élément explicatif de ces difficultés d'évaluation des enveloppes budgétaires correspondantes, sachant que les délais d'instruction s'avèrent très contraints.

Elle souhaite par conséquent que les moyens soient donnés aux personnels de travailler efficacement sur le Budget participatif, de manière à ce que l'outil démocratique qu'il constitue fonctionne correctement au service des habitants.

M. FÉRAUD signale qu'il a saisi le Secrétaire Général de la Ville de Paris de la question du différentiel entre les estimations successives des services, et confirme que les élus du 10^e arrondissement sont unanimes pour voir le projet voté au Budget participatif mis en œuvre.

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

<i>Projet de délibération : MA 1017114.....</i>	<i>5</i>
<i>Projet de délibération : MA 1017115.....</i>	<i>5</i>
<i>Projet de délibération : MA1017116.....</i>	<i>5</i>
<i>Projet de délibération : 2017 DAC 161.....</i>	<i>6</i>
<i>Projet de délibération : 2017 DAC 241.....</i>	<i>6</i>
<i>Projet de délibération : 2017 DAC 341.....</i>	<i>6</i>
<i>Projet de délibération : 2017 DAC 391.....</i>	<i>7</i>
<i>Projet de délibération : 2017 DAC 394.....</i>	<i>7</i>
<i>Projet de délibération : 2017 DAC 692.....</i>	<i>7</i>
<i>Projet de délibération : 2017 DAC 716.....</i>	<i>8</i>
<i>Projet de délibération : 2017 DAC 830.....</i>	<i>8</i>
<i>Projet de délibération : 2017 DASCO 96.....</i>	<i>9</i>
<i>Projet de délibération : 2017 DASCO 120.....</i>	<i>10</i>
<i>Projet de délibération : 2017 DDCT 24.....</i>	<i>11</i>
<i>Projet de délibération : 2017 DDCT 86.....</i>	<i>12</i>
<i>Projet de délibération : 2017 DJS 30.....</i>	<i>12</i>
<i>Projet de délibération : 2017 DJS 231.....</i>	<i>13</i>
<i>Projet de délibération : 2017 DJS 237.....</i>	<i>14</i>
<i>Projet de délibération : 2017 DPSP 10.....</i>	<i>14</i>
<i>Projet de délibération : 2017 DAE 97.....</i>	<i>15</i>
<i>Projet de délibération : 2017 DDCT 111.....</i>	<i>17</i>
<i>Projet de délibération : 2017 DFA 70.....</i>	<i>17</i>
<i>Projet de délibération : 2017 DVD 102.....</i>	<i>18</i>
<i>Projet de délibération : 2017 DDCT 123.....</i>	<i>19</i>
<i>Projet de délibération : 2017 DDCT 131.....</i>	<i>20</i>
<i>Projet de délibération : 2017 DEVE 118.....</i>	<i>21</i>
<i>Projet de délibération : 2017 DEVE 150.....</i>	<i>21</i>
<i>Projet de délibération : 2017 DLH 87.....</i>	<i>22</i>
<i>Projet de délibération : 2017 DLH 222.....</i>	<i>22</i>
<i>Projet de délibération : 2017 DLH 228.....</i>	<i>23</i>
<i>Projet de délibération : 2017 DVD 72.....</i>	<i>23</i>
<i>Projet de délibération : 2017 DFPE 62.....</i>	<i>23</i>
<i>Projet de délibération : 2017 DFPE 93.....</i>	<i>24</i>
<i>Projet de délibération : 2017 DFPE 95.....</i>	<i>24</i>
<i>Projet de délibération : 2017 DFPE 179.....</i>	<i>24</i>
<i>Projet de délibération : 2017 DFPE 189.....</i>	<i>25</i>
<i>Projet de délibération : 2017 DDCT 75.....</i>	<i>26</i>
<i>Projet de délibération : 2017 DDCT 76.....</i>	<i>26</i>
<i>Projet de délibération : 2017 DDCT 77.....</i>	<i>27</i>
<i>Projet de délibération : 2017 DPA 49.....</i>	<i>27</i>

La séance est ouverte à 18 h 40.

Objet : Désignation de la secrétaire de séance.

Projet de délibération : MA 1017114

Rapporteur : Rémi FÉRAUD

Léa VASA est désignée comme secrétaire de séance.

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du jeudi 22 juin 2017

Projet de délibération : MA 1017115

Rapporteur : Rémi FÉRAUD

Le compte rendu de la séance du Conseil d'arrondissement du 22 juin 2017 est adopté.

Objet : Élection d'une nouvel(le) adjoint(e)

Projet de délibération : MA1017116

Rapporteur : Rémi FÉRAUD

M. FÉRAUD signale que Mme Élise FAJGELES est devenue députée de la cinquième circonscription de Paris à la fin du mois de juillet. Elle était la suppléante de M. Benjamin GRIVEAUX, entré depuis au gouvernement de M. PHILIPPE.

Mme FAJGELES a remis au Maire sa démission de son mandat d'adjointe et de sa délégation relative à l'espace public et à la propreté. Elle restera membre du Conseil d'arrondissement.

Une élection d'un nouvel adjoint est par conséquent à organiser. Le scrutin aura lieu à bulletins secrets. La candidature d'Hélène DUVERLY, élue du groupe socialiste, est proposée pour le poste d'adjointe au Maire.

Mme DUVERLY se dit sensible à la proposition qui lui a été faite, et souligne que le mandat d'adjointe lui permettra d'assumer avec plaisir, outre les délégations associées, la possibilité de célébrer au nom du Maire les mariages au sein de la mairie du 10^e arrondissement.

M. SCHOUTETEN demande des précisions sur l'affectation éventuelle des délégations jusqu'alors attribuées à Mme DUVERLY.

M. FÉRAUD indique que la brièveté de la période restant à courir jusqu'à la date des élections sénatoriales auxquelles il se présente, et à sa probable démission de son mandat de Maire, tout en restant conseiller, le conduit à éviter de procéder à une redistribution des délégations. Ainsi, dans le cas de son élection au Sénat, M. FÉRAUD considère qu'il reviendrait logiquement au nouveau Maire du 10^e arrondissement de procéder à la définition des délégations. Ces points seront abordés lors d'un Conseil d'arrondissement extraordinaire dont la date sera certainement fixée au 18 octobre prochain.

M. FÉRAUD invite ensuite le Conseil d'arrondissement à procéder au vote désignant un nouvel adjoint au Maire du 10^e arrondissement en remplacement de Mme FAJGELES.

Par 16 voix pour et 2 bulletins blancs, Mme Hélène DUVERLY est élue adjointe au Maire du 10^e arrondissement.

Objet : Subventions (50 000 euros), convention et avenant avec l'association La Caserne Ephémère (10^e)

Projet de délibération : 2017 DAC 161

Rapporteur : Éric ALGRAIN

M. ALGRAIN signale que la Ville de Paris a confié à l'association La Caserne Ephémère la gestion du Point Ephémère, situé 200, quai de Valmy. Un complément de subvention 2017 d'un montant de 30 000 euros est proposé pour cette association. Par ailleurs, l'attribution d'une subvention d'équipement de 20 000 euros est également proposée pour contribuer au financement du remplacement du système vidéo et du matériel d'éclairage du Point Ephémère.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subvention (25 000 euros) et avenant avec l'association Fêtart (10^e)

Projet de délibération : 2017 DAC 241

Rapporteur : Éric ALGRAIN

M. ALGRAIN indique qu'une subvention de fonctionnement de 25 000 euros est proposée pour soutenir l'association Fêtart dans le cadre de l'organisation des Rencontres photographiques du 10^e arrondissement. La 7^e édition de cet événement se déploiera dans tout l'arrondissement grâce à plusieurs expositions installées dans l'espace public. Les rencontres précédentes étaient organisées par la bibliothèque du Château d'Eau.

M. FÉRAUD remercie la Ville de Paris, et particulièrement Bruno JULLIARD pour son soutien, et il salue le travail effectué par Éric ALGRAIN.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Approbation de conventions de partenariat entre les conservatoires de la Ville de Paris et des Centres Paris Anim'

Projet de délibération : 2017 DAC 341

Rapporteur : Éric ALGRAIN

M. ALGRAIN précise que les conventions de partenariat visent à accroître les liens entre les conservatoires municipaux et les centres Paris Anim'. Ceci permettra l'augmentation du nombre de places disponibles et de diversifier le profil des élèves, notamment par le renforcement des liens avec l'école ou par la création de nouvelles filières collectives. Dans le 10^e arrondissement, la création d'un cursus en chanson est prévue.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subvention (15 000 euros) à l'association Maison de la Culture Yiddish Bibliothèque Medem (10^e)
Projet de délibération : 2017 DAC 391
Rapporteur : Éric ALGRAIN

M. ALGRAIN signale la Ville de Paris propose d'attribuer une subvention de 15 000 euros à l'association Maison de la Culture Yiddish Bibliothèque Medem. Cette structure a pour objectif de favoriser la conservation du patrimoine et la diffusion de la culture yiddish en France et en Europe, de promouvoir le yiddish comme langue de culture, et de privilégier sa connaissance auprès de publics issus de tous horizons. Dans un esprit de laïcité et d'ouverture, elle propose au public une médiathèque qui regroupe le fonds de livres de la Bibliothèque Medem, soit 21 000 ouvrages en yiddish et 9 000 en d'autres langues, une phonothèque, une vidéothèque et un fonds d'archives.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subventions (32 500 euros) à cinq associations œuvrant pour la promotion du livre et de la lecture (3^e, 10^e, 19^e)
Projet de délibération : 2017 DAC 394
Rapporteur : Éric ALGRAIN

M. ALGRAIN signale que, dans le cadre du soutien apporté à la littérature et à l'information documentaire, la Ville de Paris propose d'allouer son aide à cinq associations œuvrant pour la prévention de l'illettrisme, de l'échec scolaire et de l'exclusion, et pour la promotion des nouveaux médias.

Le 10^e arrondissement est concerné par le soutien apporté à l'association Lecture Jeunesse, 190 rue du Faubourg Saint-Denis, au titre des projets culturels élaborés dans le cadre de la Politique de la Ville. Cette association œuvre au développement de la lecture auprès des adolescents et jeunes adultes en effectuant un travail en direction des professionnels de la médiation du livre et de la lecture : bibliothécaires, documentalistes, enseignants, travailleurs sociaux, libraires. Une subvention de 1 000 euros est proposée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subvention (10 000 euros) et avenant à la convention avec la société Paris Ciné (10^e) au titre de la sécurité
Projet de délibération : 2017 DAC 692
Rapporteur : Éric ALGRAIN

M. ALGRAIN précise que cette subvention permettra de soutenir le dispositif de sécurité mis en place au cinéma L'Archipel, dans le cadre de l'état d'urgence.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subventions (16 000 euros) à cinq associations dans le cadre de la Politique de la Ville (10^e)

Projet de délibération : 2017 DAC 716

Rapporteur : Éric ALGRAIN

M. ALGRAIN indique qu'au titre des projets culturels élaborés dans le cadre de la Politique de la Ville, la Maire de Paris propose d'accorder le soutien de la Ville à cinq associations présentant des projets dans le 10^e arrondissement au titre de l'année 2017.

Les cinq associations concernées sont les suivantes :

- « Compagnie Abel », pour un projet de danse adultes-enfants, en partenariat avec les acteurs de proximité, comme le centre d'hébergement Emmaüs Solidarité Louvel-Tessier (2 500 euros) ;
- « L'Aire à mots », pour la réalisation et la publication d'un livre collectif (2 500 euros) ;
- « Musique et Culture digitales », pour des ateliers d'initiation à la fabrication numérique pour les jeunes (1 500 euros) et pour l'initiation à la démarche de reportage et aux techniques de tournage et montage vidéo pour le jeune public (1 500 euros) ;
- « Etonnant cinéma », pour un parcours culturel autour du cinéma auprès des résidents du CHU Louvel-Tessier, d'Emmaüs Solidarité (1 500 euros) ;
- « Andes Diffusion » (6 500 euros), pour la pratique et la diffusion de la musique des Andes.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subvention (60 000 euros) et convention avec l'association Espace Culturel et Universitaire Juif d'Europe - E.C.U.J.E. (10^e)

Projet de délibération : 2017 DAC 830

Rapporteur : Éric ALGRAIN

M. ALGRAIN précise qu'une subvention de 60 000 euros est proposée pour l'association Espace Culturel et Universitaire Juif d'Europe – E.C.U.J.E. –, anciennement Nouveau Centre Communautaire de Paris, située 119, rue La Fayette – 75010 Paris, en vue de la soutenir dans la mise en œuvre de ses objectifs culturels pour l'année 2017.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Caisse des Écoles (10^e). Subvention (117 066 euros) et avenant à la convention pour l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire

Projet de délibération : 2017 DASCO 96

Rapporteur : Éric ALGRAIN

M. ALGRAIN indique que la Ville participe aux dépenses de restauration dans chaque arrondissement par le biais d'une subvention unique calculée sur la base du prix de revient réel de chaque caisse.

Il ajoute qu'une subvention de 117 066 euros est proposée par la Ville de Paris en direction de la Caisse des Écoles du 10^e pour la restauration scolaire.

M. ALGRAIN rappelle les efforts menés dans le cadre de l'amélioration de la qualité des denrées alimentaires. Il indique que, dans les cantines du 10^e arrondissement, en 2015, la part des produits bio dans les repas représentait 14 %. En 2016, elle se situe à 21,19 %. Le chiffre atteint 22,44 % sur 2017 (janvier à juillet). Les produits « Label rouge » se situaient à 4,20 % en 2015. En 2017, ils représentent 9,75 % des produits. Avec les produits issus de la pêche durable, les produits sous signe « Qualité » sont passés, de 2015 à 2017, de 23,75 % à 41,09 %.

M. ALGRAIN signale que la formation et l'accompagnement des personnels chargés de la restauration scolaire font l'objet d'une attention toute particulière. Parallèlement, la lutte contre le gaspillage alimentaire constitue un axe d'action essentiel de la Ville de Paris, avec, en particulier, la mise en place de tables de tri. Dans le 10^e arrondissement, trois écoles pratiquent ce tri, et deux nouvelles écoles rejoindront le programme prochainement. Une communication sur la récupération et le retraitement sera opérée.

M. SCHOUTETEN indique que les efforts menés pour l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire dans les cantines du 10^e arrondissement peuvent être notés.

Il ajoute qu'une baisse du nombre de repas de l'ordre de 12 % avait pu être constatée sur les deux premières périodes de l'année scolaire 2016-2017 comparativement à l'année précédente. La subvention connaît, pour sa part, une augmentation de 0,5 %. Ses calculs l'amènent à considérer qu'une augmentation de 14,2 % du coût du repas résulterait de cette double évolution. L'approvisionnement durable coûterait par conséquent deux fois et demie plus que le coût de l'approvisionnement conventionnel. M. SCHOUTETEN conclut que le coût du saut qualitatif paraîtrait, de ce fait, non négligeable, et ajoute que le fait de justifier l'augmentation de la subvention par le saut qualitatif semble être réducteur.

Mme VASA remercie tous les acteurs du programme d'amélioration de qualité dans les repas servis par les cantines scolaires. Elle signale que les parents sont les bienvenus pour participer à la Caisse des Ecoles et participer à l'élaboration des menus. Elle salue l'effort réalisé pour augmenter la part des produits d'alimentation durable.

Elle ne partage pas l'analyse de M. SCHOUTETEN sur la relation entre le coût et l'augmentation des volumes des produits durables utilisés.

M. ALGRAIN indique qu'une analyse chiffrée pourra être communiquée par rapport aux points soulevés par M. SCHOUTETEN.

Il confirme que la Commission des Menus est l'illustration d'un mouvement convergent de l'ensemble des énergies au service d'un même objectif.

M. FÉRAUD soumet la délibération au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : GHU Saint-Louis-Lariboisière-Fernand Widal (10^e) – Convention relative à l'accueil pendant les vacances scolaires d'enfants du personnel du GHU au sein d'un centre de loisirs de la Ville de Paris

Projet de délibération : 2017 DASCO 120

Rapporteur : Éric ALGRAIN

M. ALGRAIN indique que le projet de délibération vise à autoriser la Maire de Paris à signer une convention relative à l'accueil pendant les vacances scolaires d'enfants du personnel du Groupe Hospitalier Universitaire de Saint-Louis-Lariboisière-Fernand Widal dans un centre de loisirs de l'école polyvalente Goutte d'Or (18^e). En cas de difficultés, les lieux d'accueil pourraient se situer à l'école Belzunce, ou à l'école Aqueduc ou encore Louis-Blanc. Le dispositif vise à prendre en charge en centre de loisirs les enfants des personnels sur le créneau 6 heures 30 à 8 heures 30.

Mme PAWLIK demande si les enfants qui n'étaient pas inscrits en 2016-2017 au centre de loisirs du groupe hospitalier pourront bénéficier du dispositif. Elle souhaite par ailleurs savoir si le centre de loisirs sera définitivement fermé.

M. ALGRAIN répond que les nouveaux inscrits pourront s'intégrer dans le nouveau dispositif. Les travaux sur le site du groupement hospitalier universitaire devant s'avérer particulièrement longs, un accueil sur un terme également long semble être envisageable.

Mme TOURTE indique que les élus communistes regrettent la fermeture du centre de loisirs situé à l'hôpital Lariboisière. Elle considère que l'AP-HP n'a pas créé les conditions de maintien du centre de loisirs pour ses personnels. Or les horaires atypiques du milieu hospitalier rendent nécessaire la préservation d'une telle structure. La Ville de Paris sera contrainte d'assumer pour partie la responsabilité de l'AP-HP en proposant un accueil spécifique pour le personnel hospitalier.

Mme TOURTE fait remarquer que les conditions d'accueil, sur deux heures par jour, seront moins pratiques pour les personnels de l'AP-HP présents, mais aussi pour les enfants et pour les parents.

Elle rappelle que les élus communistes avaient voté contre la levée de la réserve de Grand Service Public Urbain sur la parcelle ouest de l'hôpital Lariboisière, lors du déclassement d'une partie de l'hôpital au moment de la modification du plan local d'urbanisme, car ils estimaient que cet espace était utile à l'AP-HP.

Mme TOURTE signale enfin que les élus communistes s'abstiendront sur la délibération.

Mme CORDEBARD indique que la Ville de Paris apporte avec le dispositif proposé une réponse à la sollicitation de l'AP-HP, afin de ne pas laisser des familles sans solution pour la garde de leurs enfants. Toutefois, la Ville a exprimé par ailleurs sa désapprobation à l'égard de tout désengagement de l'AP-HP. Des derniers échanges avec cette structure il ressort que l'AP-HP est disposée à ce qu'une réflexion globale d'accueil des enfants s'engage, dans le cadre d'une discussion que la Ville de Paris souhaite maintenir tout en offrant une solution ponctuelle aux familles.

M. FÉRAUD remercie la Ville de Paris et Mme CORDEBARD de s'être largement investies sur ce dossier, dans un temps relativement court. Il indique avoir également rencontré la Direction de l'hôpital ainsi que les représentants du personnel, et avoir relayé les préoccupations exprimées par les personnes travaillant sur le site de l'hôpital Lariboisière.

Il se dit attentif à ce que le futur établissement ne perde pas de son attractivité pour ceux qui manifesteraient le souci de le rejoindre.

Rappelant que, dans cette solution de nature temporaire, les coûts étaient pris en charge par l'AP-HP, M. FÉRAUD note les aspects positifs que pourrait comporter une négociation globale avec l'AP-HP sur la question.

Il soumet la délibération au vote.

La délibération est adoptée. Abstention des élus communistes.

Objet : Subvention d'un montant total de 122 000 euros à 25 associations et conventions au titre de la lutte contre les discriminations
Projet de délibération : 2017 DDCT 24
Rapporteur : Paul BEAUSSILLON

M. BEAUSSILLON précise que la délibération proposée vise à soutenir 25 associations au titre de la lutte contre les discriminations.

Trois associations présentant des actions localisées dans le 10^e arrondissement sont mentionnées dans la délibération :

- Association des Tunisiens de France, pour un projet prévoyant une campagne d'affichage et un dépliant bilingue (arabe français) portant sur l'égalité des personnes et la tenue d'une permanence d'information (2 000 euros) ;
- Association Assemblée Citoyenne des Originaires de Turquie, pour la poursuite de son action d'information et d'accompagnement du public en matière de prévention et de lutte contre les discriminations notamment par le développement de permanences et la diffusion d'un dépliant bilingue (5 000 euros) ;

- Association Le Paris des Faubourgs, pour son action globale en matière de lutte contre les discriminations et pour ses actions spécifiques menées sur ce thème dans le cadre des ateliers sociolinguistiques, de la démarche de renouvellement de projet social, des formations des bénévoles et de l'équipe salariée, et des actions s'intégrant dans la Semaine de l'accès aux droits (5 000 euros).

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subvention d'un montant total de 19 200 euros à 7 associations au titre de l'intégration des résidents non communautaires

Projet de délibération : 2017 DDCT 86

Rapporteur : Paul BEAUSSILLON

M. BEAUSSILLON indique que la Ville propose, par cette délibération, d'accorder son soutien à 7 associations au titre de l'intégration des résidents non communautaires, pour un montant total de 19 200 euros.

L'association Paradoxes, située rue Saint-Maur, propose des entretiens psychologiques gratuits ainsi que des ateliers et groupes de parole à destination des adolescents. Le projet soutenu propose d'accueillir des adolescents et des jeunes primo-arrivants, de valoriser leur parcours migratoire, d'explorer les diversités culturelles et de mettre leur expérience en perspective. Pour 2017, il est proposé une subvention d'un montant de 2 000 euros au bénéfice de l'association Paradoxes.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subventions (163 250 euros) et conventions avec les Offices du Mouvement Sportif (3^e, 4^e, 5^e, 8^e, 9^e, 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 17^e, 18^e, 19^e, 20^e) et avec le COMS

Projet de délibération : 2017 DJS 30

Rapporteur : Paul BEAUSSILLON

M. BEAUSSILLON signale que, chaque année, l'attribution aux OMS d'une subvention annuelle de fonctionnement est proposée au vote du Conseil de Paris afin d'aider ces organismes à développer leurs activités au profit des Parisiens.

La subvention attribuée à l'OMS du 10^e arrondissement est fixée, comme l'année précédente, à 11 000 euros.

M. BEAUSSILLON rappelle que l'OMS du 10^e arrondissement anime le forum sportif et la permanence hebdomadaire à la mairie ainsi que de nombreuses manifestations sportives toute l'année. L'OMS sera naturellement partie prenante de l'organisation des Jeux olympiques à Paris.

Mme PAWLIK se réjouit de la décision d'accueillir les Jeux olympiques de 2024 à Paris. Elle espère que le 10^e arrondissement bénéficiera des retombées de cet événement planétaire. Elle souhaite savoir si des perspectives se dessinent à l'échelle du territoire qui pourraient

permettre à l'arrondissement et à ses acteurs d'être associés à la préparation des Jeux olympiques.

M. FÉRAUD signale que la volonté est d'associer le maximum d'acteurs des quartiers, mais à ce stade le dispositif n'a pas encore été formalisé. Des animations seront vraisemblablement mises en place. Le projet Gare du Nord 2024 constitue une perspective complémentaire.

M. FÉRAUD note chez les acteurs locaux la volonté de s'engager.

M. BEAUSSILLON fait remarquer que la préparation peut déjà se mettre en place, et que l'OMS du 10^e arrondissement aura toute sa place pour être la tête de proue de l'animation du comité local. L'accompagnement de jeunes sportifs du 10^e aux événements sportifs constitue un axe de son action, outre la mise en place de diverses manifestations et animations.

M. FÉRAUD indique que des partenariats avec la SNCF peuvent s'envisager pour l'utilisation du parvis de la Gare de l'Est par exemple, pour des animations qui se tiendraient sur cet espace. La Place de la République et le Canal Saint-Martin pourraient également accueillir divers événements.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subventions (3 500 euros) au titre de la jeunesse à 2 associations (10^e)

Projet de délibération : 2017 DJS 231

Rapporteur : Paul BEAUSSILLON

M. BEAUSSILLON indique que la délibération vise à apporter le soutien financier de la Ville de Paris au titre de la jeunesse à deux associations intervenant dans les quartiers « Politique de la Ville » du 10^e arrondissement. Les deux structures concernées sont :

- l'association Ngamb'Art pour son projet « Festival Tobina Dansons les rencontres chorégraphiques du 10^e arrondissement ». Le projet vise à rendre l'art de la danse accessible au plus grand nombre, mais également à contribuer à la professionnalisation des jeunes artistes. Ce festival participe à l'insertion sociale et à l'épanouissement de jeunes suivis par les équipes de prévention ou par les centres sociaux de l'arrondissement (2 000 euros).

- l'association L'Aire à Mots, pour son projet « Ateliers d'écriture inventive, d'arts plastiques et visuels ». L'objectif est de valoriser, autour de l'action « livre publié » l'expression orale, écrite et celle d'arts plastiques et d'arts vivants au bénéfice d'adolescents (1 500 euros).

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subvention (5 000 euros) et avenant à convention, au titre de la jeunesse, à l'association Strata'j'm Paris (20^e)

Projet de délibération : 2017 DJS 237

Rapporteur : Paul BEAUSSILLON

M. BEAUSSILLON signale que l'association Strata'j'm Paris dont le siège social est situé 86, rue des Couronnes (20^e) a pour objet de promouvoir la pratique du jeu de société et de stratégie, et de favoriser la diffusion de techniques et de connaissances dans ce domaine. Initié cette année, le projet « Mettez du jeu dans votre quartier 10^e » offre à une centaine de jeunes du 10^e arrondissement des animations hors les murs, en partenariat notamment avec le Pari's des Faubourg, AIRES 10, ARC 75 ou le Club Tournesol.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subvention (18 500 euros) et conventions avec 15 associations dans le cadre de la prévention de la délinquance dans les quartiers Politique de la Ville

Projet de délibération : 2017 DPSP 10

Rapporteur : Stéphane BRIBARD

M. BRIBARD indique que la délibération propose d'accorder des subventions à 15 associations menant des actions de prévention de la délinquance. Centrées sur les Parisiens âgés de 11 à 25 ans, ces actions visent à la fois à renforcer le lien social, à tranquilliser l'espace public, mais également à faciliter l'insertion et sécuriser les parcours des jeunes susceptibles de commettre des actes de délinquance ou déjà connus de la justice.

Le CAMRES, centre d'accueil de jour et d'accompagnement social et éducatif, situé dans le 10^e arrondissement, propose une action « Des jeux au petit déjeuner », en lien avec ARC 75, qui construit un projet éducatif autour du respect des règles du jeu.

M. SCHOUTETEN remarque que les dates portées dans la délibération pour l'action du CAMRES sont relativement anciennes (8 décembre 2015 au 31 décembre 2016). Il s'interroge sur les modalités pratiques qui permettront d'intégrer dans les comptes d'une association des subventions arrivant un an après l'action qui est censée être soutenue.

M. BRIBARD confirme la poursuite de l'action. Il contactera les services de la Ville pour l'aspect relatif aux dates mentionnés dans la délibération.

Mme PAWLIK signale que la délibération porte mention d'une interruption de l'action en 2015 « pour des raisons conjoncturelles et en raison de résultats décevants en termes de réponses des animateurs à l'offre relationnelle ainsi présentée ». Elle considère que des éléments de cette nature, associés à ceux soulignés par M. SCHOUTETEN sur le caractère tardif de l'arrivée de la subvention par rapport à l'action, auraient mérité d'être présentés au Conseil. Elle relève qu'il n'est pas fait mention d'une reprise de l'action après 2015.

M. FÉRAUD indique que les services de la Ville seront contactés en vue de communiquer des précisions complémentaires au contenu du rapport de présentation. Il assure que l'action se poursuit.

M. BRIBARD confirme qu'il se rapprochera des services.

Mme PAWLIK fait part de l'abstention des élus du groupe Les Républicains considérant l'absence d'éléments de réponse aux questions qu'ils ont posées.

La délibération est adoptée à la majorité. Abstention des élus du groupe Les Républicains.

Objet : Mission Vital' Quartier 2 confiée à la SEMAEST : compte rendu de l'exercice 2016

Projet de délibération : 2017 DAE 97

Rapporteuse : Hélène DUVERLY

Mme DUVERLY indique que l'opération Vital Quartier 2 est mise en œuvre depuis treize ans. La Ville a délégué son droit de préemption urbain à la SEMAEST afin de mener des actions de maintien et diversification du commerce de proximité.

Le dispositif Vital'Quartier 2 se concentre sur cinq secteurs prioritaires :

- 1 secteur correspondant au Quartier latin (5^e et 6^e) avec un objectif de maintien et de développement des commerces culturels, en particulier des librairies ;
- 4 secteurs confrontés à des situations de mono-activité commerciale ou nécessitant la mise en place d'actions de revitalisation commerciale : Entre Deux Gares et Lancry dans le 10^e, Daumesnil - Félix Eboué dans le 12^e et Jonquière-Epinettes dans le 17^e.

À l'issue de l'opération, la SEMAEST aura revendu l'ensemble des locaux acquis dans le cadre de l'opération. La zone de Château d'Eau-Lancry enregistre de meilleurs résultats que celle de l'Entre Deux Gares.

Aucune opération n'a eu lieu dans les deux zones d'extension constituées par le triangle Entre Deux Gares et la rue du Faubourg du Temple.

La SEMAEST poursuivra son intervention dans les secteurs d'intervention Vital' Quartier jusqu'en 2021 afin de faire muter des quartiers touchés par la vacance commerciale ou la mono-activité en installant des commerces de proximité créateurs d'emplois. Les acquisitions de murs cesseront à partir de 2019. Au 31 décembre 2016, le bilan global de l'opération Vital'Quartier 2 présente la maîtrise de 110 locaux (dont 77 par acquisition et 23 par protocole d'accord) pour un total de 6 274 m².

M. GAUDILLÈRE demande si la Ville opère une décote lorsqu'elle revend les locaux par rapport au prix d'achat.

Mme DUVERLY indique que la SEMAEST revend au prix d'achat, mais que ce prix est plus élevé pour les librairies, du fait d'une valorisation attendue pour ce type de commerces.

M. SCHOUTETEN note qu'un impact significatif peut être relevé sur la zone située au bas de Château-d'Eau entre la mairie et la place de la République suite à l'action de la SEMAEST. Il estime intéressant de se concentrer désormais sur les quartiers de l'Entre Deux Gares et La Chapelle. On trouve dans la zone une forte proportion de coiffeurs. Il a noté que les ventes allaient reprendre en 2019.

Il précise que la communication des informations sur le bilan de Vital' Quartier 2 à l'égard de la population peut être pertinente.

M. FÉRAUD indique qu'une réunion à destination des habitants est prévue.

Mme TOURTE indique que Vital' Quartier 2 fait apparaître des objectifs positifs, mais que des difficultés apparaissent néanmoins. L'action de la SEMAEST est ainsi inopérante dans certains quartiers qui souffrent du manque de diversité commerciale, mais où on note très peu de ventes de murs. Les élus communistes étaient alors intervenus à plusieurs reprises pour permettre la création d'un périmètre de préemption de baux commerciaux. Le dispositif a été rendu possible en 2014. Le Conseil d'arrondissement avait voté un vœu en ce sens le 14 mars 2016 pour demander une expérimentation sur la zone précise du 10^e arrondissement, afin de permettre un meilleur dynamisme commercial. Le Conseil de quartier Louis-Blanc Aqueduc est également intervenu en ce sens lors du pré-conseil d'arrondissement du 22 juin 2016. Les élus communistes regrettent que cette demande demeure pour l'instant sans suite.

Mme DUVERLY signale que le vœu évoqué par Mme TOURTE n'avait pas été suivi par le Conseil de Paris. La Ville s'engage dans de nombreuses opérations à vocation économique et commerciale, dont les aides aux petits commerces dans certains quartiers populaires. D'autres arrondissements ont également besoin de l'action économique et commerciale de la Ville. À ce stade, le budget de la Ville n'a pas permis d'affecter les crédits correspondant à la préemption des baux.

Elle signale que le groupe de travail local sera prochainement réuni, ainsi que la commission extra municipale sur les commerces.

Mme VASA souhaite qu'un débat ait lieu avec les habitants sur le rôle des bailleurs sociaux dans la revitalisation commerciale. Elle fait part de l'intérêt de présenter le GIE Paris Commerce, qui centralisera la gestion des espaces commerciaux des bailleurs sociaux.

M. FÉRAUD signale que le sujet comporte également des approches complémentaires de celles liées à la vision du consommateur, comme les aspects sociaux.

Il fait remarquer que le nombre de locaux achetés dans la zone Entre Deux Gares n'est pas négligeable, mais que l'effet peut apparaître plus diffus qu'en ce qui concerne la rue du Château d'Eau. Cependant, dans la rue de Dunkerque, plusieurs murs ont été rachetés, et plusieurs commerces de proximité peuvent maintenir leur activité. Sur Château d'Eau - Lancry, des murs ont été rachetés, mais la proportion à la vente était faible. La procédure d'éviction commerciale peut également, dans certains cas, prendre plus de temps que prévu.

M. FÉRAUD ajoute que les chiffres concernant le 10^e arrondissement sont globalement au même niveau que ceux relevés dans les autres arrondissements.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subventions fonds du Maire (15 177 euros) au Comité municipal des fêtes et œuvres de solidarité (10^e)

Projet de délibération : 2017 DDCT 111

Rapporteur : Rémi FÉRAUD

M. FÉRAUD précise que les fonds du Maire comprennent l'intégralité des sommes recueillies par les Mairies d'arrondissement à l'occasion des quêtes des mariages ou lors de dons spontanés, ainsi que 75 % des recettes provenant des droits de tournage et des mises à disposition de locaux municipaux.

Ces fonds permettent notamment l'attribution de subventions à des organismes à vocation sociale et culturelle, proposées à l'approbation du Conseil de Paris sur demande du Maire d'arrondissement.

Dans ce cadre, le Maire du 10^e arrondissement a souhaité qu'une subvention soit attribuée au Comité municipal des fêtes et œuvres de solidarité du 10^e arrondissement pour un montant de 15 177 euros.

Mme PAWLIK note que, lors des mariages, la finalité de la quête opérée est désormais exposée. Elle en remercie la municipalité, car elle en avait fait la demande lors d'un précédent Conseil d'arrondissement.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Avenant n°2 à la convention d'occupation domaniale des espaces publics parisiens pour l'installation et l'exploitation des colonnes et des mâts porte-affiches du 17 octobre 2005

Projet de délibération : 2017 DFA 70

Rapporteur : Rémi FÉRAUD

M. FÉRAUD signale qu'une convention d'occupation domaniale des espaces publics parisiens pour l'installation et l'exploitation des colonnes et des mâts porte-affiches lie la Ville de Paris et la société JCDecaux SA pour installer et exploiter ces équipements.

La convention porte sur :

- 550 colonnes dédiées aux annonces de spectacles ou de manifestations culturelles, dont 150 colonnes à la colle historique et 400 colonnes de modèle éclairé, historiques ou modernes ;
- 700 mâts porte-affiches dédiés à l'annonce de manifestations économiques, sociales, culturelles ou sportives.

En contrepartie de cette exploitation, l'occupant verse à la Ville de Paris une redevance s'élevant à environ 10,5 millions d'euros par an.

La convention porte sur une durée de 12 ans à compter de la date de sa notification, soit jusqu'au 26 octobre 2017.

M. FÉRAUD annonce que la Ville envisage la prolongation de l'actuelle convention d'occupation domaniale. En effet, un nouveau contexte réglementaire et des contraintes de calendrier directement liées aux renouvellements concomitants prévus en 2017 et 2018 de plusieurs contrats conduisent les services de la Ville à émettre cette proposition. M. FÉRAUD signale que la prolongation évitera le risque de rupture du service d'affichage et d'impact sur les recettes de la Ville.

Il demande de bien vouloir approuver l'avenant n°2 à la convention du 27 octobre 2005 prolongeant celle-ci de 18 mois, soit jusqu'au 26 avril 2019.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Service public Velib' – Convention avec le Syndicat mixte Autolib' et Vélib' Métropole
Projet de délibération : 2017 DVD 102
Rapporteur : Rémi FÉRAUD

M. FÉRAUD indique que le service de location de vélos en libre-service, Vélib', initié à Paris en 2007, et étendu dans les 30 communes proches de Paris dans la limite de 1,5 km imposée par le caractère parisien du contrat, s'achèvera au 31 décembre 2017. Forte du succès de Vélib', qui dépasse les frontières parisiennes, la Ville de Paris a souhaité donner au futur service une envergure métropolitaine. Un nouveau service Vélib' performant et innovant, sur un périmètre plus étendu, permettra ainsi d'accélérer encore le développement de l'usage du vélo dans la métropole. Dans le cadre du marché public notifié le 9 mai 2017 pour une durée d'exploitation de 15 ans, du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2032, à la société Smoovengo, le Syndicat mixte Autolib' et Vélib' Métropole proposent dorénavant aux villes adhérentes, à la compétence optionnelle Vélib' du syndicat, un service de vélos mécaniques et à assistance électrique destiné à améliorer les déplacements de leurs concitoyens.

M. FÉRAUD précise que les nouvelles stations Smoovengo seront mises en service selon un plan de déploiement prévoyant une montée en charge progressive. Ainsi, les anciennes stations seront déconnectées pour faire place à de nouvelles stations. La convention vise à préciser les modalités relatives au déploiement des 1 010 stations Vélib' et à leur exploitation par le syndicat mixte. Elle expose les procédures, responsabilités de chacune des parties et modalités financières en cas de modification, neutralisation, suppression de stations.

M. FÉRAUD signale que la convention n'intègre pas les aspects tarifaires liés à l'utilisation du service par la population.

M. RAIFAUD fait remarquer qu'il est mis fin, par le nouveau contrat, à deux défauts que pouvait comporter le contrat initial Vélib', à savoir la présence de publicité et l'absence de vision métropolitaine. Il se réjouit de l'évolution intervenue.

Mme PAWLIK fait remarquer que le rythme de renouvellement des stations porté dans le dossier semble ambitieux. Elle s'inquiète des possibles désagréments liés aux connexions/déconnexions de stations durant la procédure de déploiement en matière d'utilisation du service par la population. Par ailleurs, elle craint que le Syndicat Mixte n'annonce prochainement une augmentation importante des tarifs.

Elle signale que les élus Les Républicains voteront la délibération technique, mais qu'ils seront attentifs à la question tarifaire.

M. SIMONDON indique que l'installation sera progressive. Les premières stations qui verront un débranchement sont celles qui sont le moins utilisées du parc Vélib', avec une répartition homogène dans les quartiers, afin d'avoir une couverture la meilleure possible. Ce n'est que durant quelques jours en début du mois de janvier que le taux de couverture ne serait qu'à la moitié de la valeur habituelle. Le taux remontera progressivement pour atteindre 100 % en avril.

M. FÉRAUD signale que le syndicat mixte apportera un soin particulier à ce que 100 % des stations fonctionnent en avril 2018, en gérant au mieux tout problème ou aléa de chantier pouvant survenir. Il précise que la répartition des stations permettra une continuité du service tout à fait correcte.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subventions (80 000 euros) à 7 associations pour leurs actions visant à favoriser la participation des habitants des quartiers populaires dans le cadre de l'édition 2017 du Budget Participatif

Projet de délibération : 2017 DDCT 123

Rapporteur : Sylvain RAIFAUD

M. RAIFAUD rappelle l'importance de l'initiative liée au Budget Participatif pour favoriser les projets citoyens, en particulier dans les quartiers populaires. Il indique que l'association « Cap ou pas cap ? Comprendre et Agir à Paris ! », créée en 2013, a pour mission de donner à toutes et à tous les moyens de prendre conscience de la capacité d'agir de chacun, et de s'engager dans une transition citoyenne. Ses actions visent à contribuer à la connaissance des alternatives citoyennes, encourager les citoyens à s'engager et accompagner l'émergence et le développement de ces alternatives.

L'association propose d'intervenir dans les 10^e, 11^e, et 12^e arrondissements, par un accompagnement associé à la dynamique du Budget Participatif. Une subvention de 19 800 euros est proposée pour ce projet.

M. SCHOUTETEN rappelle son intervention lors d'un précédent conseil sur les problèmes que pouvait poser l'accompagnement de projets du Budget Participatif mené par des organismes financés par la Ville. Il demande un éclairage sur les critères présidant à la décision d'accompagner des projets et de ne pas soutenir certains autres. Il note par ailleurs une augmentation très significative des crédits alloués à cette initiative, et reproche le biais qui

serait ainsi introduit dans le résultat du vote des Parisiens, ce qui nuit à l'esprit même du Budget Participatif.

M. RAIFAUD signale que la Politique de la Ville cible par essence certains quartiers. Tout projet est, dans ce cadre, bienvenu et accompagné. Le projet « La Grange aux Belles s'anime » soutenu en 2016 par Co-City, et élaboré avec les habitants, dans des séances de co-construction, a ainsi été voté, et il a représenté une réelle chance pour le quartier. L'action de Co-City a véritablement permis d'associer et faire travailler ensemble toutes les initiatives, de manière à le mener au stade de la proposition au vote des citoyens.

M. SCHOUTETEN soutient que rien ne permet d'affirmer que tous les projets soient véritablement accompagnés. Il demande quels critères interviennent dans la décision d'accompagnement de certains projets par l'association censée les soutenir.

M. RAIFAUD affirme qu'aucun tri pour l'accompagnement des projets n'est opéré.

Mme TOURTE indique que, par ses propos, M. SCHOUTETEN semble émettre l'idée que des projets n'auraient pas été accompagnés. Elle souhaite qu'il puisse livrer des éléments concrets pour étayer son propos.

M. RAIFAUD signale qu'en allant dans les Conseils de quartier on peut se rendre compte que les initiatives ne sont pas très nombreuses. Il n'existe pas d'obstacle à ce qu'elles puissent être accompagnées.

La délibération est adoptée à la majorité. Abstentions des élus du groupe Les Républicains.

Objet : Subventions (20 000 euros) à 5 associations œuvrant dans les quartiers Politique de la Ville pour le soutien aux Conseils citoyens

Projet de délibération : 2017 DDCT 131

Rapporteur : Sylvain RAIFAUD

M. RAIFAUD précise que le Conseil citoyen, composé d'associations, d'acteurs locaux et d'habitants tirés au sort, constitue un levier important pour favoriser la participation des habitants et des acteurs locaux aux politiques conduites dans les quartiers.

Dans le 10^e arrondissement, l'association AIRES 10 héberge le poste d'adulte relais en charge de l'animation du Conseil citoyen.

Une subvention de 2 000 euros est proposée pour l'association AIRES 10 pour soutenir cet hébergement.

Mme PAWLIK souhaite qu'un bilan soit communiqué sur le fonctionnement et les réalisations des Conseils citoyens.

M. RAIFAUD signale que la réalisation d'un bilan du fonctionnement des Conseils citoyens est possible, à l'instar du travail mené pour les Conseils de quartier. Il ne doute pas que Didier LE RESTE, absent à la présente réunion, sera d'accord sur ce point.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Mise en œuvre d'un dispositif de subventionnement en nature sous forme de distribution de sachets de bulbes et de graines aux Parisiennes et aux Parisiens

Projet de délibération : 2017 DEVE 118

Rapporteur : Sylvain RAIFAUD

M. RAIFAUD signale qu'en lien avec les divers dispositifs de végétalisation de Paris, un subventionnement en nature est prévu sous forme de distribution de sachets de bulbes et de graines aux Parisiennes et aux Parisiens qui s'inscrivent dans cette opération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subventions (69 300 euros) à 25 associations dans le cadre de l'appel à projets « Éducation et enseignement de la biodiversité » 2017. Projet « Plus de nature en ville », lauréat du Budget Participatif 2016

Projet de délibération : 2017 DEVE 150

Rapporteur : Sylvain RAIFAUD

M. RAIFAUD signale qu'en lien avec le projet « Plus de nature en ville » inscrit dans le programme « Éducation et enseignement de la biodiversité », il est prévu un soutien en nature à 25 associations inscrites dans des démarches de développement de la biodiversité et de la végétalisation. Il est proposé de soutenir ces associations pour un montant total de subventions de 69 300 euros.

Au titre des actions soutenues se déroulant dans le 10^e arrondissement, plusieurs projets sont mentionnés dans le projet de délibération :

France Nature Environnement développe un projet de réalisation d'un film documentaire intitulé « Le Paris Naturel des Mares » (3 000 euros).

L'association « Les Amis de Terra Eco » met en œuvre un projet pour la réalisation d'un outil pédagogique sous la forme d'une exposition accrochable aux grilles des jardins parisiens, publics ou partagés, dans les 10^e, 11^e, 19^e et 20^e arrondissements (4 500 euros).

L'association « Le CORIF » développe un projet prévoyant la remise aux élèves de 10 écoles d'un kit de base comprenant des guides d'initiation aux questions touchant à la biodiversité. (6 500 euros).

L'association « Confédération Paysanne » mène un projet intitulé « la biodiversité passe par mon assiette ! », comprenant une série de débats et de conférences sur les politiques agricoles et alimentaires, avec un focus particulier sur le maintien de la biodiversité et la préservation de l'environnement (1 000 euros).

La Ligue pour la Protection des Oiseaux organise quatre stages nature pendant les petites vacances scolaires, s'adressant à des groupes de collégiens (2 000 euros).

L'association « Minga Faire Ensemble » initie un projet « Graines d'un Paris d'avenir » autour d'une sensibilisation aux enjeux liés à la reconnaissance du métier d'artisan-semencier et au développement d'une agriculture urbaine (5 000 euros).

L'association « Noé Conservation », propose, dans son programme « Les jardins de Noé » des animations de découverte et d'observation de l'environnement et des ateliers d'aménagement du jardin (3 000 euros).

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : 64 rue du Faubourg Saint-Denis (10^e) – Autorisation de dépôt de demandes d'autorisation d'urbanisme

Projet de délibération : 2017 DLH 87

Rapporteur : Paul SIMONDON

M. SIMONDON signale que l'immeuble situé au 64 rue du Faubourg Saint-Denis se trouve dans un état sensiblement dégradé. La Ville de Paris assure pour cet immeuble les obligations de propriétaire. La délibération a pour objet d'autoriser la Maire de Paris à déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme pour les travaux de modification de façade de l'immeuble, afin d'assurer la sécurité des personnes.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : 33, rue Château Landon (10^e) – Indemnisation amiable en réparation de dommage dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris

Projet de délibération : 2017 DLH 222

Rapporteur : Paul SIMONDON

M. SIMONDON précise que la Ville de Paris a été saisie par un particulier en vue d'une indemnisation suite à des dommages survenus dans un bien immobilier dont elle était alors propriétaire. Il a été établi que ces dommages provenaient de désordres intervenus dans un immeuble communal. Quelque temps plus tard, l'immeuble était transféré à la SIEMP par un bail emphytéotique du 26 octobre 2016.

La délibération vise à autoriser la Maire de Paris à procéder à l'indemnisation du particulier, pour la somme de 1 578,53 euros.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : 119 rue du Faubourg Saint-Martin (10^e) – Réfection de la couverture – Autorisation d'urbanisme

Projet de délibération : 2017 DLH 228

Rapporteur : Paul SIMONDON

M. SIMONDON précise que la Ville de Paris est propriétaire du presbytère situé au 119, rue du Faubourg Saint-Martin. L'état dégradé de la couverture de ce bâtiment nécessite une restauration.

La délibération a pour objet d'autoriser la Maire de Paris à déposer une déclaration préalable nécessaire aux travaux de réfection de la couverture du presbytère, qui devraient se situer autour de 100 000 euros.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Programme 2017 de zones 30 – Demande de subventions auprès du Conseil régional d'Ile-de-France

Projet de délibération : 2017 DVD 72

Rapporteur : Paul SIMONDON

M. SIMONDON signale que, pour le 10^e arrondissement, le programme 2017 de zones 30 concerne les quartiers Gare de l'Est (triangle Magenta, La Fayette, Faubourg Saint-Martin) et le quartier Granges aux Belles Bichat, entre l'intégralité du quai de Jemmapes et l'axe Vellefaux Saint-Maur. L'arrondissement sera ainsi intégralement en zone 30. Le programme 2018 permettra d'achever la mise en zones 30 des quartiers qui n'auraient pas encore été traités.

Les programmes de zones 30 de la Ville de Paris sont éligibles à des subventions du Conseil Régional d'Ile-de-France. Le projet de délibération vise à autoriser la Maire de Paris à solliciter les subventions en question et à approuver les programmes 2017 et 2018 de zones 30.

Mme PAWLIK indique qu'elle a soutenu auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France des demandes de subvention liées à la création de zones 30 sur l'année 2016. L'examen des demandes sera réalisé dans les prochains jours par la commission permanente. Elle indique qu'elle appuiera de la même manière les demandes présentées au travers de la délibération étudiée, sachant que le 10^e arrondissement connaît un réel besoin en pistes cyclables.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subvention (108 645 euros) et avenant n°1 avec l'association République Enfants pour la crèche parentale (10^e)

Projet de délibération : 2017 DFPE 62

Rapporteure : Dominique TOURTE

Mme TOURTE signale que l'association République Enfants dispose d'une capacité d'accueil de 16 places pour la crèche parentale située au 48, quater rue du Faubourg Saint-Denis (10^e).

Le projet de délibération propose d'attribuer, au vu du budget de l'établissement, une subvention de 108 645 euros à l'association République Enfants pour le fonctionnement de cet établissement.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subventions (108 983 euros) et avenant n°1 à l'Association Franco-Asiatique pour l'Enfance (10^e) pour ses 2 établissements d'accueil de la petite enfance

Projet de délibération : 2017 DFPE 93

Rapporteure : Dominique TOURTE

Mme TOURTE indique que l'Association Franco-Asiatique pour l'Enfance (AFAPE) assure la direction de deux établissements d'accueil de la petite enfance situés 5, rue Yves Toudic (10^e) et 12, rue Bellot (19^e). La capacité d'accueil totale de ces établissements est de 100 places.

Aux termes de la délibération, il est proposé l'attribution d'une subvention à la crèche collective du 5, rue Yves Toudic d'un montant de 74 564 euros, et d'une subvention de 34 419 euros pour l'établissement multi-accueil du 12, rue Bellot.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subventions (122 209 euros) et avenant n°1 à l'Association Initiative Rencontre et Solidarité 10^e pour la halte-garderie (10^e)

Projet de délibération : 2017 DFPE 95

Rapporteure : Dominique TOURTE

Mme TOURTE précise que l'Association Initiative Rencontre et Solidarité gère un établissement d'accueil de la petite enfance situé 2, rue du Buisson Saint-Louis. La capacité d'accueil est de 20 places.

Après étude du budget présenté pour 2017, il est proposé d'attribuer à AIRES 10 la somme de 122 209 euros.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subventions (79 500 euros) à treize associations, dont cinq avec conventions ou avenants à convention pour leurs actions de soutien à la parentalité

Projet de délibération : 2017 DFPE 179

Rapporteure : Dominique TOURTE

Mme TOURTE indique que la Mairie de Paris, dans le cadre de la Stratégie parisienne pour l'enfance et les familles, développe des dispositifs de soutien à la parentalité.

La délibération propose d'accorder des subventions à treize associations (79 500 euros au total). Trois d'entre elles sont situées dans le 10^e arrondissement.

- L'association « Jeunesse de Saint-Vincent-de-Paul » développe des actions de solidarité, de formation et d'éducation populaire au bénéfice des jeunes et des adultes. Elle s'adresse à un public mixte, jeune, et parfois très précaire. Son projet de soutien à la parentalité multiplie les rencontres entre parents et les accompagne dans leur rôle d'éducateurs. En 2016, 300 familles ont pu bénéficier de cette action (5 000 euros).

- La « Fondation OPEJ - Baron Edmond de Rothschild » assure la gestion de la Maison des Familles et des Cultures (10^e, 11^e) qui propose différentes actions en direction de toutes les familles. En complément d'un service de médiation familiale, l'association développe, entre autres, des actions de soutien à la parentalité en proposant une aide éducative et psychologique aux parents, aux adolescents, aux enfants, et un soutien pour sortir de l'isolement afin de trouver des solutions à leurs difficultés, sous la forme de groupes de paroles. En 2016, l'association a reçu 363 familles et effectué 1 700 entretiens (10 000 euros).

- L'association « Espace Universel » articule ses actions de soutien à la parentalité pour des parents habitant en Zone Urbaine Sensible autour de quatre axes : médiation socioculturelle en milieu scolaire, organisation de réunions d'information sur la parentalité et la vie scolaire, ateliers parents - enfants, groupes de parole de parents animés par un psychologue. En 2016, 76 familles ont pu bénéficier de ces actions (2 000 euros).

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subventions (1 777 306 euros) à quatorze associations, conventions et avenants à conventions pour la gestion de quinze lieux d'accueils enfants parents à Paris et financement des LAEP de la CAF

Projet de délibération : 2017 DFPE 189

Rapporteure : Dominique TOURTE

Mme TOURTE indique que Paris compte quinze lieux d'accueil enfants parents (LAEP) cofinancés par la Ville de Paris et la Caisse d'Allocations Familiales. Ces lieux constituent des espaces de socialisation des enfants et d'écoute, de parole et de réassurance des parents.

La délibération propose d'attribuer, pour 2017, une subvention d'un montant de 1 765 306 euros pour l'action des quatorze partenaires associatifs gérant les lieux d'accueil enfants parents. Dans le 10^e arrondissement, deux associations gèrent un LAEP :

- L'Association « Les Équipes d'Amitié » pour le LAEP situé 17, rue de l'Échiquier. (83 386 euros).

- L'association « Estrelia » pour les LAEP situés 8/10, rue Perdonnet (10^e) et 5, place du Maroc (19^e) (231 320 euros).

M. FÉRAUD signale que la CAF a ouvert un lieu d'accueil destiné aux familles situé rue Bouchardon.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : États spéciaux d'arrondissement – Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2018

Projet de délibération : 2017 DDCT 75

Rapporteure : Olga TROSTIANSKY

Mme TROSTIANSKY signale que la dotation d'animation locale et la dotation de gestion locale sont attribuées aux arrondissements pour couvrir les dépenses de fonctionnement des équipements de proximité.

Pour la dotation d'animation locale des états spéciaux, les modalités de répartition seront identiques à celles mises en œuvre depuis 2009. Le 10^e arrondissement bénéficie d'une stabilité de sa dotation. Les crédits relatifs aux Conseils de quartiers sont répartis par arrondissement selon des modalités forfaitaires, à raison de 3 306 euros par conseil de quartier.

Les règles relatives à la dotation de gestion locale des états spéciaux demeurent identiques aux conditions établies pour les années précédentes.

M. SCHOUTETEN indique que les modalités liées aux clés de répartition ne comportent pas les détails suffisants pour permettre de bien saisir le mode opératoire adopté.

M. FÉRAUD signale que les clés de répartition sont identiques à celles de l'année 2016. La population, la surface de voirie, des critères sociologiques entrent dans le calcul. La clé de répartition de l'état spécial restera probablement inchangée dans les années qui viennent.

M. SCHOUTETEN précise que le défaut d'informations sur le montant global à traiter selon les clés de répartition adoptées ne rend pas possible l'accord des élus Les Républicains sur ce sujet.

M. FÉRAUD confirme que les états spéciaux des arrondissements resteront stables et que les maires d'arrondissement ne conçoivent aucune inquiétude sur le sujet.

La délibération est adoptée à la majorité. Abstention des élus du groupe Les Républicains.

Objet : États spéciaux d'arrondissement – Délibération cadre-investissement 2018

Projet de délibération : 2017 DDCT 76

Rapporteure : Olga TROSTIANSKY

Mme TROSTIANSKY indique que les Conseils d'arrondissement sont autorisés à effectuer des dépenses d'investissement afférentes à des équipements de proximité, et pour lesquelles les marchés de travaux correspondants peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant. Les investissements portent sur les opérations de travaux sur la voirie publique ou sur des équipements gérés par le Conseil de Paris. Pour 2018, il est proposé de reconduire cette autorisation selon les mêmes règles et modalités qu'en 2017.

La délibération est adoptée à la majorité. Abstention des élus du groupe Les Républicains.

Objet : Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2018

Projet de délibération : 2017 DDCT 77

Rapporteure : Olga TROSTIANSKY

Mme TROSTIANSKY signale que depuis 14 ans près d'un millier d'équipements supplémentaires ont été inscrits à l'inventaire. Les écoles maternelles, les bibliothèques, les établissements d'accueil de la petite enfance, le sport, la vie associative, les établissements culturels en font partie. Pour le 10^e arrondissement, la mention a été faite, par exemple, du changement de nom du jardin de l'Échiquier en jardin Yilmaz Güney, mais aucun équipement supplémentaire n'y figure par rapport à 2017.

La délibération est adoptée à la majorité. Abstentions des élus du groupe Les Républicains.

Objet : Projet de performance énergétique dans les écoles – Contrat relatif à 60 écoles – Autorisation de déposer toutes demandes d'autorisations administratives

Projet de délibération : 2017 DPA 49

Rapporteure : Léa VASA

Mme VASA signale que l'amélioration de la performance énergétique de 60 écoles parisiennes, dans la continuité des deux premiers Contrats de Performance Énergétique passés par la Ville de Paris, s'inscrit dans le cadre du Plan Climat Énergie.

La volonté municipale est de réhabiliter thermiquement l'ensemble des écoles parisiennes. À la fin du troisième contrat de rénovation thermique des écoles, 300 écoles auront été rénovées. Dans le 10^e arrondissement, 13 écoles auront été concernées. La dernière opération concerne une école dans l'arrondissement, à savoir la maternelle de l'école Saint-Louis.

Le nouveau marché public global de performance intégrera la conception et la réalisation des travaux initiaux ainsi que l'exploitation et la maintenance des centres thermiques pour une durée fixée à 5 ans (15 ans pour le CPE 140). Les travaux initiaux concerneront notamment l'amélioration du bâti, le renouvellement des installations thermiques et des solutions techniques de gestion des horaires de chauffage au plus près du planning d'occupation des locaux. Le contrat devrait permettre d'atteindre 40 % d'économies d'énergie, soit 10 points de plus que les objectifs des précédents contrats de performance énergétiques.

Mme VASA propose d'approuver la réalisation du projet d'amélioration de la performance énergétique de 60 écoles parisiennes.

Mme PAWLIK fait remarquer que seulement la moitié des écoles auront été traitées par le contrat de performance énergétique, et qu'un écart existe entre les annonces portant sur un objectif de 100 % et la réalité des réalisations.

Mme TOURTE signale qu'un traitement des bâtiments est nécessaire, associé à la baisse des températures.

Mme VASA indique que les bilans chiffrés de telles opérations sont disponibles auprès de la BPA. Cependant, les derniers travaux ayant été réalisés cet été, les données relatives au CPE 140 n'ont pas été exploitées. Ainsi, on peut noter que 53 chaufferies ont été rénovées en travaux initiaux. 85 le seront à terme. 20 000 mètres carrés de combles ont été rénovés. Des luminaires ont été changés pour un remplacement par des LED.

M. FÉRAUD précise que les dispositifs conjuguent l'amélioration énergétique des bâtiments et une action humaine en vue de réduire le chauffage dans les écoles, ce qui nécessite aussi une modification des comportements vestimentaires. Les situations peuvent être cependant différentes et les services municipaux étudient les différents éléments expliquant des températures trop basses.

Mme TOURTE signale que l'école Legouvé connaît des températures trop basses.

M. ALGRAIN signale que les services compétents sont intervenus à l'école Legouvé durant l'été pour traiter la question de la chaufferie. Cependant la conception même du bâtiment ne le met pas à l'abri des courants d'air. L'attention des services demeure portée sur cette école. Par ailleurs, à l'école Louis Blanc, des travaux de rénovation du système de chauffage ont été réalisés.

M. ALGRAIN précise enfin que les délais d'intervention sur les questions de chauffage ont été largement réduits.

M. FÉRAUD soumet la délibération au vote.

La délibération est adoptée. Deux abstentions des élus communistes.

POUR INFORMATION – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL CONCERNANT LE 10^e ARRONDISSEMENT (NON SOUMIS AU VOTE)

2017 DASCO 44-G Divers collèges publics – Contribution du Département aux services de restauration et d'internat pour 2018

2017 DASCO 53-G Collèges publics – Dotations complémentaires de fonctionnement (276 410 euros). Subventions d'équipement (593 123 euros, dont 232 553 euros au titre des budgets participatifs) et subventions pour travaux (128 497 euros)

2017 DASCO 58-G Collèges non imbriqués avec un lycée – Dotations initiales de fonctionnement 2018 (11 692 168 euros)

2017 DASES 161-G 8 subventions (3 500 158 euros) pour le fonctionnement de 14 ESI et 6 subventions (105 800 euros) en investissement, budget participatif 2016, pour l'équipement de 10 ESI en kits hygiène

2017 DASES 297-G – Subventions (5 914 702 euros) et avenants aux 30 centres sociaux associatifs parisiens pour les actions mises en œuvre au titre de l'exercice 2017

2017 DASES 301-G Subventions (91 000 euros) et conventions avec dix-sept associations pour leurs actions sociolinguistiques en direction d'adultes d'origine étrangère

2017 DASES 310-G Subventions (26 000 euros) à l'association Aux Captifs La libération, pour l'installation de l'Espace Solidarité Insertion « Chez M. Vincent » dans des locaux provisoires, 2, rue de Valenciennes (10^e)

2017 DASES 311-G Subvention (10 000 euros) et convention avec l'association AURORE (15^e) pour son service Itinérances (10^e).

VŒUX

Vœu déposé par les élu-e-s communistes, écologistes et les élus socialistes du 10^e relatif aux baisses des crédits de l'État pour la Politique de la Ville **Présenté par les élu-e-s communistes et Front de Gauche**

« Le Conseil du 10^e arrondissement,

Considérant l'annonce de l'annulation des 46,5 millions d'euros de crédits du programme 147 du budget 2017 de l'État non encore engagés au 1^{er} juillet, destinés aux programmes d'actions des associations intervenant, dans le cadre des "contrats de ville", en faveur des populations les plus fragiles du pays résidant dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.

Considérant que ces actions concourent à rétablir l'égalité républicaine par la fraternité solidaire de la nation, s'appuyant sur une stratégie de "cohésion des territoires".

Considérant que ces actions se déclinent en programmes vers l'économie et l'emploi, la formation, la lutte contre l'illettrisme, l'éducation scolaire et des temps libres, l'accès aux sports et à la culture, la solidarité, la prévention sanitaire et la santé, le vivre-ensemble dans la cité, les mobilités, la vie sociale de l'habitat, la prévention de la délinquance et des radicalisations, l'accès à la justice et au droit, l'aide aux victimes, la citoyenneté, notamment celle des conseils citoyens, et la démocratie de proximité.

Considérant que le décret 2017-1182 du 20 juillet 2017 du ministre de l'Action et des Comptes publics conduit à la perte de 11 % des crédits découlant de l'engagement contractuel de l'État.

Considérant que cette baisse est catastrophique pour la survie des associations qui garantissent la cohésion sociale, pour les bénéficiaires de leurs actions, et plus globalement

pour les habitants des quartiers populaires, ainsi que, par voie de conséquence, pour l'ensemble des Parisiens.

Considérant que le même décret annule les crédits de nombre d'autres missions de l'État indispensables à la prévention de la fracture sociale : l'embauche dans les petites et moyennes entreprises (- 80 millions d'euros), l'intégration et l'accès à la nationalité française (- 40,5 millions d'euros), la police nationale, dont les réservistes volontaires (- 110 millions d'euros), les concours financiers aux communes, dont la « dotation Politique de la Ville » destinée à soutenir les villes pauvres abritant des populations pauvres (- 209 millions d'euros), l'amélioration de l'habitat (- 130,5 millions d'euros), l'accès au droit et à la justice (- 10 millions), la protection judiciaire de la jeunesse (- 16,8 millions d'euros), l'égalité entre les femmes et les hommes (- 7,5 millions d'euros), la prévention, la sécurité sanitaire et l'offre de soins (- 24,5 millions d'euros), les politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative (- 69,7 millions d'euros), les services de transport (- 194,7 millions d'euros), la démocratisation de la culture (- 39 millions d'euros).

Considérant que suite aux déclarations du 9 août 2017 de Muriel Pénicaud, à ce moment Ministre du Travail, indiquant que les contrats aidés étaient "coûteux" et "pas efficaces dans la lutte contre le chômage", la direction de Pôle Emploi en Ile-de-France a reçu l'ordre de la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) de geler toutes les prescriptions de CUI (contrats uniques d'insertion) et de CAE (contrat d'accompagnement dans l'emploi).

Considérant que, cette décision de supprimer 260 emplois aidés a été jugée par le Bloc communal (AMF, France urbaine, AdCF, APVF, AMRF et Villes de France) inacceptable à la fois sur la forme, en l'absence de concertation, et sur le fond, par les graves risques qu'elle fait courir à la démocratie notamment à l'échelon communal.

Considérant qu'à Paris 5 500 emplois sont concernés.

Considérant que nombre d'associations ont recours aux contrats aidés et que le gel soudain de ces contrats peut mettre en péril tant la capacité des associations à mener leurs actions dans de bonnes conditions que la survie même des structures.

Considérant que cette baisse de crédits supplémentaires va venir peser sur des structures déjà affaiblies par le non-renouvellement des conventions adultes-relais dans les quartiers de veille active et par la restriction des critères du BOP 104 (appel à projet départemental Accompagnement et intégration des étrangers primo-arrivants).

Pour ces motifs, sur proposition de Didier LE RESTE, élu en charge de la Politique de la Ville, Dominique TOURTE et Dante BASSINO, élu-e-s communistes, Sylvain RAIFAUD, Léa VASA, et Anne SOUYRIS, élu-e-s écologistes, et des élus socialistes, le Conseil d'arrondissement du 10^e émet le vœu que :

- la Maire de Paris demande solennellement au gouvernement de revenir dans l'urgence sur l'annulation de crédits Politique de la Ville,

- *les contrats aidés, en particulier pour les associations et structures de l'ESS intervenant dans les quartiers Politique de la Ville soient maintenus,*
- *une attention toute particulière soit portée au devenir des salarié-e-s en contrat aidé de la Ville de Paris afin de les accompagner vers un emploi pérenne (stagiairisation en vue d'une éventuelle titularisation ou toute autre forme de contrat durable),*
- *la Ville de Paris demande dans les plus brefs délais une étude précise aux autorités compétentes sur l'impact de cette mesure par arrondissement. »*

Mme TOURTE indique que l'annulation de 46,5 millions de crédits relatifs à la mise en œuvre de la Politique de la Ville et le gel du renouvellement des contrats aidés inquiètent particulièrement le mouvement associatif. L'arrêt brutal des contrats CUI et CAE fragilise totalement les personnes concernées et met en péril la capacité de certaines associations à continuer leur action.

Par ailleurs, la réduction du périmètre des quartiers prioritaires en 2014 avait déjà posé des difficultés à la mise en œuvre de la Politique de la Ville dans le 10^e arrondissement. De plus, certains financements pour les quartiers de veille active ont vocation à s'arrêter au 1^{er} janvier 2018, ce qui expose des associations de l'arrondissement à cesser leur activité. Or ces associations doivent être soutenues pour pouvoir continuer à travailler dans le 10^e. La proposition est donc formulée d'interpeller l'État sur les difficultés rencontrées par les acteurs de la Politique de la Ville du fait de l'ensemble des mesures énoncées.

M. RAIFAUD signale que les élus écologistes s'associent à la rédaction du vœu, compte tenu des répercussions négatives, tant pour les salariés des associations que pour les habitants, de la politique gouvernementale, des baisses de crédits et du gel du renouvellement des contrats aidés.

M. SCHOUTETEN indique qu'une étude de mars 2017 confirmerait le caractère relatif des effets des contrats aidés en matière d'insertion. L'étude vient en appui des nombreux rapports de la Cour des Comptes. Si la Ville de Paris souhaite développer une politique, il serait raisonnable qu'elle la finance elle-même et en rende compte à ses administrés.

Mme DUVERLY précise que les personnes prises en charge par la régie de quartier du 10^e arrondissement passent en moyenne deux ans dans la structure. Elles bénéficient de formations, de suivi social, et travaillent au sein de la régie. Une partie conséquente de ces personnes retrouve un emploi ou rejoint une formation qualifiante. La DIRECCTE suit les associations et s'assure de la mise en œuvre des moyens développés par les structures pour insérer les salariés.

M. FÉRAUD note que l'approche du gouvernement sur la question des emplois aidés n'est pas de nature à favoriser l'emploi des bénéficiaires des contrats jusqu'alors. Il indique que les élus socialistes sont hostiles à cette mesure du gouvernement.

Il signale que le vœu développe une approche plus globale que la question des emplois aidés, car la baisse des crédits s'ajoute aux effets de la suppression du renouvellement des contrats

aidés. Par voie de conséquence, les associations seront certainement amenées à réduire leur action ou à stopper leur activité.

Le vœu est adopté. Abstention des élus du groupe Les Républicains.

Vœu présenté par les élu-e-s écologistes du 10^e relatif à l'ouverture et l'entretien des toilettes publiques dans les espaces verts du 10^e

« Le Conseil du 10^e arrondissement,

Considérant la fermeture des toilettes publiques dans le jardin Villemin en raison des utilisations détournées qui sont faites,

Considérant la fermeture des toilettes du square Saint-Laurent,

Considérant que les espaces verts sont des lieux de vie et rencontre pour les tous les Parisiens,

Considérant qu'ils constituent des lieux de refuge privilégiés pour les sans-abri,

Considérant que l'accès à l'assainissement est, comme l'accès à l'eau, reconnu comme un droit de l'homme par les Nations Unies depuis 2010,

Considérant le caractère indispensable d'un accès à des toilettes gratuites et en bon état de fonctionnement pour le maintien de la propreté dans l'espace public, et plus particulièrement dans l'enceinte des parcs et jardins,

Considérant que le nombre trop faible de toilettes publiques et gratuites nuit à la qualité de vie des Parisiens qui déplorent les problèmes de saleté inévitables tant que les équipements manqueront,

Considérant que les toilettes représentent un enjeu environnemental majeur, puisque les toilettes classiques à chasse d'eau consomment entre 30 et 50 litres d'eau potable par jour et par personne,

Considérant qu'il existe des dispositifs innovants, comme les toilettes sèches, permettant de limiter le coût environnemental de leur action,

Considérant que d'autres villes se sont dotées de ces équipements pour des utilisations comparables, comme le Parc de la Tête d'Or à Lyon,

Par ces motifs, sur proposition des élu-e-s écologistes, Anne SOUYRIS, Sylvain RAIFAUD et Léa VASA, le Conseil du 10^e arrondissement émet le vœu que :

- soit étudiée la possibilité d'installer des toilettes sèches et/ou alternatives dans les jardins et squares du 10^e arrondissement,

- un accord soit trouvé entre les différentes directions de la Ville afin que soient garantis l'ouverture et l'entretien de ces équipements essentiels pour les Parisiens sur les mêmes horaires que ceux des espaces verts. »

M. RAIFAUD rappelle qu'un vœu a été déposé par les élus écologistes en mars, portant sur la création de sanitaires innovants et mixtes dans l'espace public, en relayant les préoccupations du Conseil de quartier Saint-Vincent-de-Paul et Lariboisière. Des réflexions sont en cours, mais il paraît nécessaire de porter une accélération sur cette question, dans un contexte où l'ensemble des toilettes présentes dans les jardins sont fermées actuellement faute de moyens pour les entretenir.

L'accès à l'assainissement est, comme l'accès à l'eau, reconnu comme un droit de l'homme par les Nations Unies depuis 2010. La disponibilité de sanitaires publics est un enjeu majeur pour assurer la propreté de l'espace public alors que de nombreuses personnes n'ont pas d'autres ressources à leur disposition.

Le vœu demande que soit étudiée la possibilité d'installer des toilettes sèches et alternatives dans les jardins et squares du 10^e arrondissement, et qu'un accord soit trouvé entre les différentes directions de la Ville afin que l'ouverture et l'entretien de ces équipements essentiels soient garantis sur les mêmes horaires que ceux des espaces verts.

Mme PAWLIK indique qu'elle partage le constat relatif à l'atteinte à la propreté constituée par l'absence d'accès à des toilettes publiques. Elle craint cependant que le passage du vœu relatif à la demande d'installation et d'entretien des équipements selon les mêmes horaires que ceux des espaces verts ait peu de chances d'aboutir.

M. FÉRAUD n'ignore pas les difficultés qui peuvent être évoquées pour la lenteur mise à traiter les questions de toilettes publiques dans l'espace public, mais il estime que les services peuvent utilement être à nouveau alertés sur cette question importante pour les habitants.

Le vœu est adopté.

Vœu proposé par les élu-e-s écologistes du 10^e relatif au respect des dispositions du Code de l'environnement et du Règlement Local de Publicité de Paris

« Le Conseil du 10^e arrondissement,

Considérant la volonté affichée par la Ville de Paris de contrôler la publicité dans l'espace public de notre municipalité en se dotant en 2011 d'un Règlement Local de Publicité ayant pour objectif de réduire d'environ 30 % la densité publicitaire sur le territoire parisien,

Considérant qu'on observe encore un nombre important d'infractions dans ce domaine sur le territoire parisien,

Considérant que l'application du RLP est une compétence de la Maire de Paris,

Considérant que, selon l'article L 581-14-2 du Code de l'environnement, l'autorité compétente en matière de police de la publicité, puisque la Ville s'est dotée d'un RLP, est la Maire. Or, conformément à l'article L 581-27 du Code de l'environnement, la Maire doit "dès la constatation d'une publicité, d'une enseigne ou d'une pré-enseigne irrégulière" assurer l'application de la réglementation en prenant un arrêté de mise en demeure pour les dispositifs qui ne le respectent pas,

Considérant l'attention portée par les Parisiennes et les Parisiens à leur cadre de vie et à l'influence néfaste dans ce domaine de la pollution publicitaire,

Considérant qu'un large mouvement de conscience pour combattre la pollution publicitaire, notamment exprimé dans l'étude d'opinion de 2010 sur les Parisiens et la publicité, coïncide avec ce nouveau RLP,

Considérant qu'une immense majorité des Français trouvent la publicité envahissante (73 %) et intrusive (85 %), d'après une enquête TNS-SOFRES "Publicité et société" publiée en 2013,

Considérant que tout dispositif publicitaire représente un pas supplémentaire dans le harcèlement commercial des citoyens incitant à la surconsommation et au gaspillage,

Considérant les vœux successifs du Groupe Écologiste de Paris au Conseil de Paris et en particulier celui demandant des moyens supplémentaires destinés à veiller au respect des dispositions du Code de l'environnement et du Règlement Local de Publicité de Paris en novembre 2016 et celui sur une publicité illégale sur la façade donnant sur la pointe Poulmarch de l'immeuble situé au 2 rue Jean Poulmarch de l'immeuble situé au 2 rue Jean Poulmarch,

Considérant la déclaration de l'adjoint au maire en charge de la propreté sur BFMTV en décembre dernier : "Il faut que ces boîtes de communication qui font la totalité de leur activité sur des choses illégales soient condamnées, interdites, voire dissoutes s'il y a besoin. Il faut que les marques qui utilisent ces canaux-là puissent avoir des sanctions qui soient largement au-delà des sanctions financières, pour qu'ils soient dissuadés de le faire. On ne peut pas fonder une activité économique uniquement sur des choses illégales".

Considérant la déclaration de l'adjoint au maire en charge de l'urbanisme lors du Conseil de Paris en juin dernier : "Afin de rendre plus efficaces et rapides les interventions de la Ville, nous avons engagé des démarches afin de modifier le délai de 15 jours, actuellement prévu par l'article L 581.27 du Code de l'environnement, qui va à l'encontre de l'objectif d'enlever au plus vite des affichages et des marquages qui nuisent au paysage urbain".

Considérant la nouvelle publicité illégale dans le quartier du Canal Saint-Martin, quai de Valmy, sur la façade donnant sur la pointe Poulmarch de l'immeuble situé au 2 rue Jean Poulmarch »,

fresque monumentale, production de l'agence de street-marketing Urban Act pour une voiture. Adresse qui a déjà fait l'objet d'une communication en juin 2017 de la Direction de l'Urbanisme envers le syndic de l'immeuble.

Pour ces motifs, sur proposition des élu-e-s écologistes, Anne SOUYRIS, Sylvain RAIFAUD et Léa VASA,

Le Conseil du 10^e arrondissement émet le vœu que :

- *la Mairie de Paris accélère le processus d'intervention à 48 heures afin de lutter contre l'affichage publicitaire non autorisé dans la capitale,*
- *les sanctions contre les marques et les entreprises de communication qui font de ces campagnes d'affichage illégal une activité à part entière soient renforcées rapidement,*
- *des moyens supplémentaires soient mis en œuvre pour le respect du RLP sur le territoire parisien,*
- *une étude de domanialité soit faite afin de déterminer avec exactitude le propriétaire de la partie basse du mur. »*

Mme SOUYRIS rappelle que la question du respect des dispositions du Code de l'environnement et du règlement local de publicité à la pointe Poulmarch avait déjà fait l'objet d'un vœu en Conseil d'arrondissement et en Conseil de Paris. Elle fait remarquer que la copropriété se prête à la mise en place de ces publicités illégales, qui se réalisent par ailleurs sous le biais du *Street art*.

Le vœu demande qu'il soit rapidement fait usage des dispositions des textes en vigueur pour faire cesser ces atteintes au droit, que les publicités soient retirées sous 48 heures et que les sanctions soient plus importantes.

Mme SOUYRIS demande si des actions peuvent être engagées contre la copropriété si elle poursuit la location du mur à cette fin.

M. SCHOUTETEN indique que les élus Les Républicains partagent l'esprit du vœu. Il considère cependant excessif d'employer le mot « harcèlement » dans un des considérants.

M. FÉRAUD précise que la fermeté s'impose pour la mise en œuvre du règlement local de publicité. Il signale que la Mairie du 10^e est en attente de la réponse apportée à la demande de domanialité portant sur le site signalé. Par ailleurs, il indique que les pratiques observées sur le mur de la pointe Poulmarch constituent un détournement de l'esprit du Street art et du règlement local de publicité. Il fait observer que l'aspect publicitaire ne figure que peu de temps sur la fresque et en caractères de petite taille, mais que le but commercial est cependant bien réel. Il signale qu'il a demandé la mise en œuvre d'une procédure de constatation de l'irrégularité et sa transmission au Procureur. Les discussions avec la copropriété doivent cependant être poursuivies.

Il votera le vœu, estimant nécessaire que l'action des autorités publiques s'inscrive dans la volonté de faire appliquer le règlement local de publicité.

M. SCHOUTETEN indique que la nuance doit pouvoir cependant pouvoir être introduite entre le *Street art* et l'intention strictement commerciale à l'origine de cette réalisation.

M. FÉRAUD fait remarquer que l'artiste peut lui-même introduire dans l'œuvre des références à des marques, car elles font partie de la représentation d'éléments de la société.

Mme. SOUYRIS signale que la situation évoquée par le vœu fait davantage référence au fait, pour l'artiste, d'être payé par un publicitaire pour réaliser du *Street art* agrémenté de publicités.

Elle signale que le paragraphe évoquant la notion de harcèlement causé par l'abondance de publicités peut être retiré, bien qu'il reflète la position des élus écologistes sur la question de la publicité sur l'espace public, car le focus est largement pointé sur l'irrégularité commise par le non-respect du règlement de publicité. Or il lui paraît important que l'ensemble des forces politiques puissent, dans la réduction du vœu, se rejoindre sur la volonté de contrer de telles pratiques.

Elle juge nécessaire de poursuivre les discussions avec la copropriété pour lui faire prendre conscience du risque civil et pénal qu'elle prend en acceptant d'être payée pour la mise en œuvre d'une pratique illégale.

M. FÉRAUD signale que les démarches entreprises par la Ville auraient avantage à pointer de tels risques pour la copropriété.

Le vœu est adopté.

Vœu proposé par les élu-e-s Républicains, du 10^e relatif à l'organisation d'une grande consultation sur les rythmes scolaires des enfants parisiens

« Le Conseil du 10^e arrondissement,

Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,

Considérant que ce décret élargit le champ des dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles primaires publiques,

Considérant plus précisément qu'il permet aux "directeurs académiques des services de l'éducation nationale, sur la proposition conjointe d'une commune et d'un ou plusieurs Conseils d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation des temps scolaires et périscolaires, visant notamment à répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours",

Considérant qu'un tiers des communes se sont d'ores et déjà saisies de cette opportunité et ont rétabli la semaine de quatre jours dès la rentrée 2017,

Considérant que d'autres communes se sont engagées dans cette voie pour la rentrée 2018,

Considérant qu'au-delà de la dérogation proposée dès à présent par le Gouvernement, ce dernier souhaite également conduire une évaluation scientifique des différentes modalités d'organisation du temps scolaire durant l'année scolaire 2017-2018,

Considérant que quatre années après la mise en place de la réforme instituant de nouveaux rythmes scolaires, il apparaît effectivement opportun d'en évaluer l'impact sur les enfants, et sur leurs apprentissages,

Considérant donc qu'en marge de l'évaluation conduite par le Gouvernement sur tout le territoire, la Mairie de Paris doit également relancer une grande consultation afin de recueillir l'avis des principaux acteurs concernés, à commencer par les parents, les enseignants et les directeurs d'école sur l'organisation des temps scolaires et périscolaires des enfants,

Considérant à cette fin que les Conseils d'école sont les instances privilégiées, notamment parce qu'elles regroupent l'ensemble des acteurs suscités,

Considérant que si la Maire de Paris n'a pas autorité pour fixer l'ordre du jour des Conseils d'école, elle peut néanmoins leur soumettre une proposition,

Considérant qu'il pourrait être opportun que le 10^e arrondissement s'engage d'ores et déjà sur cette voie et lance une telle consultation dans les écoles de notre territoire,

Pour ces motifs, sur proposition de Déborah PAWLIK et des élus du groupe Les Républicains,

Le Conseil du 10^e arrondissement émet le vœu que la Maire de Paris :

- demande aux Conseils d'école de bien vouloir inscrire à leur ordre du jour un débat relatif aux rythmes scolaires, et les interroge sur l'opportunité d'une évolution de l'organisation des temps scolaires des enfants parisiens et que le Maire du 10^e arrondissement entame d'ores et déjà cette démarche auprès des Conseils d'école de notre arrondissement,*
- s'engage dès à présent à reconsidérer les rythmes scolaires des enfants parisiens au regard des résultats de l'évaluation conduite par le ministre de l'Éducation nationale durant cette année. »*

Mme PAWLIK rappelle qu'un décret de juin 2017 permet aux communes d'élargir le champ de dérogation à l'organisation de la semaine dans les écoles primaires publiques. Un tiers des communes se sont saisies de cette possibilité, et ont rétabli la semaine de quatre jours dès la rentrée 2017. Au-delà de la dérogation qui a été proposée, le gouvernement souhaite

également conduire une évaluation scientifique des différentes modalités d'organisation du temps scolaire au cours de cette année.

Elle soumet à l'étude des élus la possibilité de lancer une consultation à l'échelle de Paris pour recueillir l'avis des principaux acteurs concernés (parents, enseignants, directeurs d'école) sur l'organisation des temps scolaires et périscolaires. Elle propose que la consultation puisse être lancée au sein du 10^e arrondissement. Les Conseils d'école devraient à ce titre être choisis comme échelon naturel de cette consultation.

M. ALGRAIN considère qu'une incohérence figure dans la rédaction du vœu entre le considérant sur la fixation de l'ordre du jour des réunions des Conseils d'école et le dispositif du vœu. Il indique sa difficulté à comprendre la logique qu'il y a dans les propos de Mme PAWLIK à parler de résultats de l'évaluation opérée par le gouvernement pour légitimer la mise en œuvre dès maintenant de la consultation au niveau parisien. Il estime qu'il est normal de laisser arriver les conclusions du gouvernement avant même d'essayer de les anticiper. Il rappelle qu'une évaluation doit pouvoir, pour donner des résultats les plus fiables possibles, reposer sur un laps de temps suffisamment long.

Mme SOUYRIS indique que le dispositif des rythmes scolaires à Paris doit continuer à progresser. En primaire, il a constitué un vrai atout, car il a créé une ouverture sur de nombreux domaines d'enrichissement personnel pour les enfants. Cependant, pour les enfants de maternelle, la mise en œuvre des rythmes scolaires peut se heurter à diverses difficultés. Les élus écologistes sont favorables à la démarche de concertation, mais trouvent critiquable le fait de souhaiter remettre à zéro ce qui a été mené antérieurement, car l'Éducation nationale souffre de ce type de pratiques. Mme SOUYRIS fait remarquer qu'il est raisonnable de pouvoir, en concertation avec les acteurs concernés, continuer d'avancer sur le dispositif, tout en veillant à traiter les points pouvant constituer des écueils à sa pleine réussite.

Mme CORDEBARD partage le point sur l'évaluation sur une longue période développé par M. ALGRAIN. Elle rappelle que la richesse qui peut être retirée des activités périscolaires pour les enfants constitue un atout. Elle indique qu'il faut également souligner l'augmentation du nombre de jours d'école des élèves. Lorsque l'école était sur quatre jours, avec 144 jours d'école, la France se trouvait à 40 jours de moins que la moyenne des pays de l'OCDE. Or, cet aspect est essentiel pour garantir une meilleure façon d'apprendre, plus sûre, plus solide, et une meilleure manière d'acquérir des connaissances.

Le recrutement et la professionnalisation des personnels d'animation constituent également un point à intégrer lorsqu'est évoquée une éventuelle remise en question des rythmes scolaires dans une commune. À l'heure où les emplois aidés sont gelés, l'attention doit être portée à cette question importante. Un récent rapport du Sénat déconseillait de revenir en arrière sur cette question.

L'organisation du temps scolaire sur 4,5 jours a par ailleurs permis à un certain nombre de femmes de réaccéder à un emploi et à l'emploi à temps plein.

Mme CORDEBARD, pour les raisons développées, soutient que l'évaluation à opérer gagnera à s'appuyer sur une durée suffisamment longue pour en mesurer précisément l'impact.

M. FÉRAUD estime que l'intérêt des enfants plaide pour le maintien de la semaine de 4,5 jours d'école, pour des raisons liées à la qualité des apprentissages et à l'égalité des chances en matière scolaire. La Ville de Paris a beaucoup investi dans la qualité des ateliers périscolaires. Mais s'ils n'existaient pas, M. FÉRAUD ne pense pas qu'il serait opportun de changer l'organisation des rythmes scolaires.

Il note une constance dans la position des élus Les Républicains au Conseil d'arrondissement, ce qui semble ne pas être le cas d'élus ayant auparavant soutenu les rythmes scolaires mis en place sous la précédente mandature puis ayant désormais une vision bien différente de la question.

Mme PAWLIK remercie M. FÉRAUD de souligner la constante des élus Les Républicains du Conseil du 10^e arrondissement sur la question des rythmes scolaires. Elle ne nie pas la valeur de la plupart des arguments mis en avant par Mme CORDEBARD. Cependant, une consultation devrait alors pouvoir démontrer les effets dont Mme CORDEBARD a mentionné les caractéristiques, si bien que la consultation doit pouvoir s'envisager sans crainte. Cependant, l'opinion inverse peut également s'entendre, et, par conséquent, il serait pertinent de lancer une consultation dans un bref délai, associant l'ensemble des acteurs concernés.

M. FÉRAUD soumet le vœu au vote.

Le vœu est rejeté par 9 voix contre et 5 abstentions.

M. FÉRAUD clôt la séance.

La séance est levée à 22 heures 35.